

ASSOCIATION MEDICEN PARIS REGION

130 Rue de Lourmel
75015 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025
SIREN 489590711

TALENZ ALTEIS AUDIT

(Siège) Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : secretariat-caen@talenz-alteis.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : secretariat-paris@talenz-alteis.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association MEDICEN PARIS REGION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MEDICEN PARIS REGION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Aude MARESQ
Commissaire aux Comptes
Associée

Signé par Aude Maresq
Le 5 juin 2026



doc_aJm8
tx_aVXxVrEYZg7O

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	34 005	32 616	1 389	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	107 759	80 029	27 730	10 893
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 604		23 604	23 337
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	165 369	112 645	52 724	34 230
STOCKS ET EN-COURS	23 044		23 044	15 248
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	23 044		23 044	15 248
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	153 035		153 035	556 491
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	299 047		299 047	300 553
Charges constatées d'avance	54 637		54 637	66 196
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	12 178		12 178	243
Disponibilités	408 426		408 426	293 165
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	950 367		950 367	1 231 896
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 115 736	112 645	1 003 091	1 266 126

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	304 223	304 223
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	304 223	304 223
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-260 138	-244 217
Excédent ou déficit de l'exercice	70 450	-15 921
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	114 536	44 085
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	114 536	44 085
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76 529	134 885
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 962	177 584
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	221 116	262 036
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	300 847	362 806
Produits constatés d'avance	233 101	284 729
TOTAL DETTES (IV)	888 555	1 222 041
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 003 091	1 266 126

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	870 965	962 817
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	357 266	325 604
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 073 546	1 099 220
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		420 042
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7 386	31 598
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 309 163	2 839 281
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	733 246	713 151
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	60 466	52 780
Salaires	945 340	1 101 808
Cotisations sociales	452 337	526 859
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 222	6 452
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	33 535	453 268
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 238 145	2 854 317
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	71 018	-15 037
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	236	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	236	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	804	1 234
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	804	1 234
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-568	-1 234
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	70 450	-16 271
Produits exceptionnels (V)		350
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		350
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 309 399	2 839 631
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 238 949	2 855 552
EXCÉDENT OU DÉFICIT	70 450	-15 921
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	440 000	440 000
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	440 000	440 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	440 000	440 000
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	440 000	440 000

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 003 090,66 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 70 450,43 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Créé en 2005, MEDICEN PARIS REGION est le pôle de compétitivité dédié à la santé en Île-de-France. Ce réseau unique rassemble plus de 450 acteurs de l'innovation en santé, incluant 370 startups et PME de la healthtech, des industriels de la santé, ainsi que les principaux instituts de recherche et établissements de soins de la région.

En réunissant acteurs publics et privés autour des enjeux d'innovation pour développer les solutions thérapeutiques et diagnostiques de demain, MEDICEN joue un rôle de tiers de confiance au service du développement et de la concrétisation des projets de la filière santé.

L'équipe, organisée par missions, se compose de 5 services :

1. Administration et Finances
2. Innovation Santé, pour stimuler l'émergence des projets R&D et les accompagner jusqu'au financement non dilutif à travers les appels à projets nationaux et régionaux
3. Développement des entreprises, pour accompagner la croissance quelque soit le niveau de maturité de l'entreprise, grâce à de nombreuses opportunités (scan 360, parcours levée de fonds, Programme d'accélération...)
4. Europe, pour vous accompagner dans vos démarches d'identification et financement à travers les appels à projets européens, et pour porter votre voix dans la définition et l'alignement des stratégies Europe-National
5. Marketing, Communication et Evénementiel MCE, rassemble l'ensemble des services de communication pour faire rayonner vos succès au réseau MEDICEN

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 05 décembre 2018

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07. Le changement de réglementation comptable lié à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n°2023-03 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant notamment repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	de 3 à 6 ans
Mobilier	5 ans
Travaux	N/A
Matériel et outillage	
Matériel	N/A
Outillage	N/A
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	de 1 à 3 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Subventions

Inscription proratisée :

Les subventions d'exploitation sont enregistrées dans les ressources de l'année au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts éligibles conformément aux conventions signées entre MEDICEN PARIS REGION et ses financeurs.

Les subventions perçues de collectivités territoriales ou d'organismes publics ou para public ne sont pas soumis à la TVA dans la mesure où elles ne constituent ni la contrepartie d'une prestation de services effectuée au profit de la partie versante, ni le complément de prix d'une opération imposables.

Les prestations de services sont enregistrées à la réalisation des prestations.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	32 325	1 680		34 005
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	77 992	29 768		107 759
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 337	267		23 604
TOTAL	133 654	31 715		165 369

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			32 325	291		32 616
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			67 098	12 931		80 029
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			99 423	13 222		112 645

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	23 604	23 604		
Clients douteux				
Autres créances clients	153 035	153 035		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	13 073	13 073		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	50 752	50 752		
Autres impôts				
Divers	234 735	234 735		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	487	487		
Charges constatées d'avance	54 637	54 637		
TOTAL	530 324	530 324		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	54 637	
TOTAL	54 637	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	304 223				304 223
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-244 217	-15 921			-260 138
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 921	15 921	70 450		70 450
TOTAL	44 085		70 450		114 536
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	44 085		70 450		114 536

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	76 529	58 791	17 737	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 378	40 378		
Personnel et comptes rattachés	77 038	77 038		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	101 477	101 477		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	30 167	30 167		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 434	12 434		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	317 431	317 431		
Produits constatés d'avance	233 101	233 101		
TOTAL	888 555	870 818	17 737	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	58 357			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 233 101	
TOTAL	- 233 101	

Comptabilisation des subventions

La comptabilisation par fonds dédiés n'est pas appliquée chez MEDICEN PARIS REGION.

Les subventions sont échelonnées via des produits à recevoir et des produits constatés d'avance.

Au 31/12/2025, le montant des Produits Constatés d'Avances concernant les subventions s'élève à 207 366,91 €.

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées lors de l'envoi de l'appel aux membres agréés par le Conseil d'administration.

Leurs montants sont fixés par l'assemblée générale, et sont soumises à la TVA.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	79 633	877 845			116 068	1 073 546
Subventions d'investissement						
TOTAL	79 633	877 845			116 068	1 073 546

Les subventions françaises et européennes représentent 1 073 546 € dans les produits d'exploitation.

Subventions diverses françaises 103 735 €

Subventions de la région Ile de France et de l'Etat français 877 845 €

Subventions européennes 79 633 €

Subventions d'exploitation 12 333 €

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	17 604	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	77 038	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	41 209	
TOTAL	135 851	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	24 967	
TOTAL	24 967	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	10 230	
Afférents aux services autres		
TOTAL	10 230	

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 5,5 Equivalent Temps Plein. La valorisation de ce bénévolat correspond à un montant de 440 000,00 €. Les contributions en nature correspondent à la valorisation du temps passé par les personnels mis à disposition ou détachés par un membre de l'association et par des volontaires professionnels bénévoles extérieurs à l'association.

Ces personnes apportent leur concours à l'étude des projets collaboratifs, à la mise au point d'action d'animation scientifique et d'émergence de projets (séminaires, colloques) et à la participation à ces événements.

Fiscalité

Régime fiscal en vigueur dans l'association

MEDICEN PARIS REGION est soumise à l'impôt sur les sociétés et à la TVA.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

En application de l'article 20 de la loi n°2006586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat association et à l'engagement association, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le montant total des rémunérations et avantages versés et avantages aux trois

plus hauts cadres dirigeants, salariés ou bénévoles.

L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner a rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de rémunération et avantages.

Au sein de l'association MEDICEN PARIS REGION, il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
TOTAL							
Engagements reçus							
CAUTION EMPRUNT CREDIT COOPERATIF	47 160						
TOTAL	47 160						
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							

Caution personne morale pour l'emprunt du crédit coopératif de REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE, montant de 47 160 €.

Engagements de retraite

Les engagements pour départ à la retraite au 31 décembre 2025 sont évalués à 74 050 euros.
Elles sont calculées selon la méthode rétrospective prorata temporis avec un départ à 64 ans, une hypothèse d'évolution des salaires de 1 %
et une hypothèse de taux d'actualisation de 3.96%.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	18
TOTAL	18

L'effectif moyen 2025 est de 18 personnes.

Informations complémentaires

Fonds accociatifs

Suite à la décision du conseil d'administration du 17 janvier 2008, un appel a été réalisé auprès des membres adhérents en faveur de la création d'un fonds de roulement de trésorerie.

Au 31 décembre 2021, le fonds de roulement de trésorerie créé est de 30.223,00 euros. Il a été inscrit dans les fonds associatifs avec droit de

reprise. Les fonds associatifs avec droit de reprise correspondent à trois versements constitutifs d'un fonds de roulement de trésorerie effectués en 2008 à échéance de 5 ans.